

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1110

8 juin 2006

SOMMAIRE

Aareal Fund Management, S.à r.l., Luxembourg ..	53268	Ixana S.A., Luxembourg	53278
ABC Comptabilité, S.à r.l., Livange	53239	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg	53239
Achmea Re Management Company S.A., Sicav, Luxembourg	53272	Luxdynamic S.A., Luxembourg	53242
Altralux S.A., Luxembourg	53272	M & A Partners S.A., Luxembourg	53241
Arcadis S.A., Luxembourg	53277	Materiolux S.A., Luxembourg	53277
Arno, S.à r.l., Luxembourg	53279	Mayriwa S.A.H., Luxembourg	53257
Belux Security S.A., Luxembourg	53267	Mayriwa S.A.H., Luxembourg	53258
BeSoft S.A., Luxembourg	53239	Medias Invest Luxembourg S.A., Luxembourg ...	53270
(Les) Bierts S.A.H., Luxembourg	53259	Mova Investment Holding S.A., Luxembourg ...	53278
(Les) Bierts S.A.H., Luxembourg	53260	Nafasso Holding S.A., Luxembourg	53259
Billix Holding S.A., Luxembourg	53266	(The) New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg	53243
C.S.S.R., S.à r.l., Luxembourg	53275	(The) New Star Global Fund, Sicav, Luxembourg	53251
Chanila S.A., Luxembourg	53269	NTR Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	53279
CL Earth Fund, Sicav, Luxembourg	53269	NTR Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53279
CoDeLux S.A., Luxembourg	53258	Oriental Asset Management Holding S.A., Luxembourg	53277
Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg	53278	Pégeaire S.A., Munsbach	53234
Dennys Café, S.à r.l., Steinfort	53240	Persona Luxembourg S.A., Luxembourg	53280
Edeusi S.A.H., Luxembourg	53276	Portfolio Selection Sicav, Luxembourg	53268
European Directories S.A., Luxembourg	53260	ProLogis Czech Republic XVI, S.à r.l., Luxembourg	53261
European Restaurant Holdings S.A., Luxembourg.	53269	ProLogis Czech Republic XVII, S.à r.l., Luxembourg	53252
Express Services S.A., Luxembourg	53265	Reuters S.A., Luxembourg	53271
Extensity, S.à r.l., Luxembourg	53234	Royal Consult S.A., Luxembourg	53267
Fallowfield S.A., Luxembourg	53277	Sage S.A.H., Luxembourg	53242
False Moustache S.A., Luxembourg	53276	Samid S.A.H., Luxembourg	53279
Fidelux S.A., Luxembourg	53268	Sanger International S.A., Luxembourg	53266
Fidelux S.A., Luxembourg	53268	Scope S.A., Luxembourg	53280
Financière 3000 S.A.H., Luxembourg	53252	Seri System International S.A., Luxembourg ...	53240
Fordgate Residential France, S.à r.l., Schuttrange .	53260	Solupro S.A.H., Luxembourg	53257
Full Music Services S.A., Luxembourg	53278	Tandav S.A., Strassen	53276
Garbo Investment S.A.H., Luxembourg	53278	Tanus Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg ..	53238
Glacier Investment I Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53234	Tetra Architecture Jean Lanners & Ghasem Ghasempoor, S.à r.l., Bertrange	53279
Hemocon S.A., Larochette	53270	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	53235
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., Luxembourg	53275	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	53238
Ingersoll-Rand Worldwide Capital, S.à r.l., Luxembourg	53243	Zamata Holding S.A., Luxembourg	53267

53234

PEGEAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 17A, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 98.975.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schuman.

(028784/237/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

EXTENSITY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 113.859.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 mars 2006 que InTricage HOLDCO, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.718, a transféré les cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à InTricage HOLDCO SPC LIMITED, une company limited by shares constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Depuis cette date, les cinq cents (500) parts sociales de la société à responsabilité limitée EXTENSITY, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.859, sont toutes détenues par InTricage HOLDCO SPC LIMITED, associé unique.

Total: cinq cents (500) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

EXTENSITY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025323/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

GLACIER INVESTMENT I HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 40.800,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 111.638.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 23 décembre 2005

En date du 23 décembre 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de GLACIER HOLDINGS GP S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.375, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;

- de nommer GLACIER INVESTMENT I GP, une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.818, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet au 23 décembre 2005 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

GLACIER INVESTMENT I HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025359/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of WATERFRONT, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg incorporated by deed of notary Joseph Elvinger acted on 29th day of May 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1,241 of August 23, 2002. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of notary Joseph Elvinger acted on 9th July 2003 published in the Mémorial number 1,041 of October 8, 2003.

The meeting was presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from the said attendance list, all 3,042 class A1 shares, all 3,042 class A2 shares, all 3,042 class A3 shares, all 3,042 class A4 shares, all 3,040 class A5 shares, all 3,040 class A6 shares, all 3,040 class A7 shares, all 3,040 class A8 shares, all 1,742 class B1 shares, all 1,742 class B2 shares, all 1,742 class B3 shares, all 1,742 class B4 shares, all 1,740 class B5 shares, all 1,740 class B6 shares, all 1,740 class B7 shares, all 1,740 class B8 shares, all 1,740 class B9 shares, all 1,740 class B10 shares, all 1,740 class B11 shares, all 200 class C shares and all 500 class Z shares are represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Acknowledgement of the disposal of the Targeted Asset relating to class C shares;

2. Approval of the repurchase of all outstanding class C shares at the repurchase price as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, acceptance of such repurchase by all class C shareholders, cancellation of all outstanding 200 class C shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company and approval of the distribution in cash or in kind by the Company of the net proceeds relating to class C Shares in accordance with the articles of the Company to the class C shareholders in one or more instalments pursuant to the percentage set out here below:

Shareholder	Allocation in distributions relating to repurchase and cancellation of Class C
DHCRE Nominees 1 Limited	33.27265%
DHCRE Nominees 2 Limited	5.54082%
DHCRE Nominees 3 Limited	4.03689%
DHCRE Nominees 4 Limited	5.93660%
Officers Nominees Limited	1.21304%
Sjaelso Gruppen A/S	50.00%

3. Consequential amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to class C shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously resolved as follows:

First Resolution

The meeting acknowledged the disposal of the Targeted Asset relating to class C shares pursuant to the articles of the Company.

Second Resolution

The meeting unanimously approved the repurchase of all outstanding class C shares at the repurchase price determined by the Board pursuant to the articles of the Company and the liquidation of an entire class of shares, namely class C, of the Company.

The class C shareholders confirmed, and the meeting acknowledged, their acceptance of such repurchase of their class C shares.

The meeting thus resolved to cancel all outstanding 200 class C shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount equal to aggregate nominal value thereof, being EUR 5,000 (five thousand euros) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at EUR 1,099,400 (one million ninety-nine thousand four hundred euros).

The meeting resolved to approve the distribution by the Company of the net proceeds relating to class C Shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the class C shareholders pursuant to the allocation percentage set out in the table set out in the agenda to the meeting in one or more instalments as determined by the Board.

Third Resolution

Further to the above resolutions the meeting resolved to consequentially amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to delete all reference to class C shares, to provide for the new issued share capital amount of the Company and to give the following wording to article eight of the articles of incorporation:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,099,400 (one million ninety-nine thousand four hundred euros) represented by 3,042 (three thousand forty-two) class A1 shares, 3,042 (three thousand forty-two) class A2 shares, 3,042 (three thousand forty-two) class A3 shares, 3,042 (three thousand forty-two) class A4 shares, 3,040 (three thousand forty) class A5 shares, 3,040 (three thousand forty) class A6 shares, 3,040 (three thousand forty) class A7 shares, 3,040 (three thousand forty) class A8 shares, 1,742 (one thousand seven hundred and forty-two) class B1 shares, 1,742 (one thousand seven hundred and forty-two) class B2 shares, 1,742 (one thousand seven hundred and forty-two) class B3 shares, 1,742 (one thousand seven hundred and forty-two) class B4 shares, 1,740 (one thousand seven hundred and forty) class B5 shares, 1,740 (one thousand seven hundred and forty) class B6 shares, 1,740 (one thousand seven hundred and forty) class B7 shares, 1,740 (one thousand seven hundred and forty) class B8 shares, 1,740 (one thousand seven hundred and forty) class B9 shares, 1,740 (one thousand seven hundred and forty) class B10 shares, 1,740 (one thousand seven hundred and forty) class B11 shares and 500 (five hundred) class Z shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WATERFRONT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger du 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1.241 du 23 août 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 9 juillet 2003 publié au Mémorial numéro 1.041 du 8 octobre 2003.

L'assemblée a été présidée par Mr Patrick Van Hees, juriste, demeurant au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

L'assemblée a désigné en qualité de secrétaire et scrutateur Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires représentés, ainsi que le nombre et classe de parts sociales détenues par eux sont renseignées sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Tel qu'il résulte de ladite liste de présence, la totalité des 3.042 parts sociales de classe A1, la totalité des 3.042 parts sociales de classe A2, la totalité des 3.042 parts sociales de classe A3, la totalité des 3.042 parts sociales de classe A4, la totalité des 3.040 parts sociales de classe A5, la totalité des 3.040 parts sociales de classe A6, la totalité des 3.040 parts sociales de classe A7, la totalité des 3.040 parts sociales de classe A8, la totalité des 1.742 parts sociales de classe B1, la totalité des 1.742 parts sociales de classe B2, la totalité des 1.742 parts sociales de classe B3, la totalité des 1.742 parts sociales de classe B4, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B5, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B6, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B7, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B8, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B9, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B10, la totalité des 1.740 parts sociales de classe B11, la totalité des 200 parts sociales de classe C et la totalité des 500 parts sociales de classe Z sont représentées à la présente assemblée, de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Prise de connaissance de la vente de l'Investissement Projeté relatif aux parts sociales de classe C;

2. Approbation du rachat de toutes les parts sociales de classe C en circulation au prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, acceptation d'un tel rachat par tous les détenteurs des parts sociales de classe C, annulation de la totalité des 200 parts sociales de classe C et réduction subséquente du capital social émis de la Société et approbation de la distribution en numéraire ou en nature par la Société des produits nets relatifs aux parts sociales de classe C confor-

mément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de classe C en un ou plusieurs versements en conformité avec les pourcentages suivants:

Associés	Allocation de la distribution en relation avec le rachat et l'annulation de la classe C
DHCRE Nominees 1 Limited	33,27%
DHCRE Nominees 2 Limited	5,54%
DHCRE Nominees 3 Limited	4,03%
DHCRE Nominees 4 Limited	5,93%
Officers Nominees Limited	1,23%
Sjaelso Gruppen A/S	50,00%

3. Modification en conséquence de l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence aux parts sociales de classe C et afin de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement décidé comme suit:

Première Résolution

L'assemblée a pris acte de la vente de l'Investissement Projeté relatif aux parts sociales de classe C conformément aux statuts de la Société.

Deuxième Résolution

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rachat de la totalité des parts sociales de classe C en circulation au prix de rachat déterminé par le Conseil conformément aux statuts de la Société et la liquidation d'une classe entière des parts sociales à savoir la classe C de la Société.

Les détenteurs des parts sociales de classe C ont confirmé, et l'assemblée a constaté, leur accord à un tel rachat.

L'assemblée a ainsi décidé d'annuler la totalité des 200 parts sociales de classe C en circulation et en conséquence de réduire le capital social émis de la Société par un montant égal à la valeur nominale, à savoir EUR 5.000 (cinq mille euros), de sorte que le capital social émis est suite à la présente réduction fixé à EUR 1.099.400 (un million quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents euros).

L'assemblée a décidé d'approuver la distribution des produits nets relatifs aux parts sociales de classe C en numéraire ou en nature conformément aux statuts de la Société aux détenteurs des parts sociales de classe C, lesquels pourront être payés en une ou plusieurs fois selon décision du Conseil, conformément aux pourcentages alloués tels que repris dans l'ordre du jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence à des parts sociales de classe C, de déterminer le nouveau montant du capital social émis de la Société et de donner la teneur suivante à l'article huit des statuts:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.099.400 (un million quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cents euros) divisé en: 3.042 (trois mille quarante-deux) parts sociales de classe A1. 3.042 (trois mille quarante-deux) parts sociales de classe A2. 3.042 (trois mille quarante-deux) parts sociales de classe A3. 3.042 (trois mille quarante-deux) parts sociales de classe A4. 3.040 (trois mille quarante) parts sociales de classe A5. 3.040 (trois mille quarante) parts sociales de classe A6. 3.040 (trois mille quarante) parts sociales de classe A7. 3.040 (trois mille quarante) parts sociales de classe A8. 1.742 (mille sept cent quarante-deux) parts sociales de classe B1. 1.742 (mille sept cent quarante-deux) parts sociales de classe B2. 1.742 (mille sept cent quarante-deux) parts sociales de classe B3. 1.742 (mille sept cent quarante-deux) parts sociales de classe B4. 1.740 (mille sept cent quarante) parts sociales de classe B5. 1.740 (mille sept cent quarante) parts sociales de classe B6. 1.740 (mille sept cent quarante) parts sociales de classe B7. 1.740 (mille sept cent quarante) parts sociales de classe B8. 1.740 (mille sept cent quarante) parts sociales de classe B9. 1.740 (mille sept cent quarante) parts sociales de classe B10. 1.740 (mille sept cent quarante) parts sociales de classe B11 et 500 (cinq cents) parts sociales de classe Z d'une valeur de EUR 25 chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 43, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J. Elvinger.

(028309/211/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.757.

Les statuts coordonnés suivant l'acte numéro 40750 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

J. Elvinger

Notaire

(028310/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

TAUNUS HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.600,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 111.153.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 mars 2006

En date du 13 mars 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

* de révoquer des gérants suivants:

- Madame Catherine Koch, en tant que gérante A;
- Madame Marie-Catherine Brunner, en tant que gérante A;
- FINISTERE DIRECTORS LIMITED, en tant que gérant B,
avec effet immédiat.

* de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Guy Harles, maître en droit, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur David John Morgan, né le 8 avril 1953 à Letwell, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 8, St George's Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1 AH, en tant que nouveau gérant A de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Michael Frank Gordon Crowe, né le 7 décembre 1948 à Douglas, Isle of Man, avec adresse professionnelle au 8, St George's Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1 AH, en tant que nouveau gérant A de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, né le 25 avril 1973 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Alain Heinz, directeur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant C de la Société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Robert Faber, chartered accountant, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant C de la Société pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Marc Elvinger, gérant A;
- Monsieur Guy Harles, gérant A;
- Monsieur David John Morgan, gérant A;
- Monsieur Michael Frank Gordon Crowe, gérant A;
- Monsieur Pierre Beissel, gérant B;
- GFT DIRECTORS LIMITED, gérant B;
- Monsieur Alain Heinz, gérant C;
- Monsieur Robert Faber, gérant C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

TAUNUS HOLDINGS LIMITED

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03252. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025405/250/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.648.250.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 91.796.

Il résulte d'un contrat de contribution en date du 13 février 2006 que LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd., une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes (a Bermuda company with limited liability) ayant son siège social à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, inscrite au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 32897, a apporté 36.797 (trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de classe B1 de la Société à LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd., une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes (a Bermuda company with limited liability) ayant son siège social à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, inscrite au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 37856.

Les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- LSF LUX HOLDINGS IV, Ltd.: 36.797 parts de classe B1;
- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, Ltd.: 240.389 parts de toutes les autres classes de parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère conforme

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025402/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ABC COMPTABILITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. Le 2000.

R. C. Luxembourg B 105.273.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 7 février 2006, reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à l'Enregistrement et des Domaines d'Esch-sur-Alzette en date du 13 février 2006, vol. 914, fol. 67, case 4, que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter, à compter du 7 février 2006, la démission de:
 - Monsieur Christophe Hamen, indépendant, demeurant à L-8092 Bertrange, 38, rue Schauwenburg, de sa fonction de gérant technique de la prédite société.
 - Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, indépendante, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill, de sa fonction de gérante administrative de la prédite société;
 - de nommer, à compter du 7 février 2006, pour une durée indéterminée:
 - Madame Rosa Da Cunha Cerqueira, prédite, dans la fonction de gérante technique.
 - Monsieur Manuel Lopes Rodrigues, indépendant, demeurant à L-3321 Berchem, 36, rue Hans Adam, dans la fonction de gérant administratif;
 - de préciser que la société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2006.

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025334/203/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BESOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 77.713.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(025382/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DENNYS CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 10, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg B 112.135.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 3 février 2006 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 6 février 2006, volume 914, fol. 61, case 2, que:

Le capital de la société DENNYS CAFE, S.à r.l. se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Sergio Manuel Monteiro Inocencio, maçon, demeurant à L-8436 Steinfort, 10, rue de Kleinbettingen	10 parts
- Madame Véra Da Silva Moreira, cabaretière, demeurant à L-8436 Steinfort, 10, rue de Kleinbettingen . . .	90 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ensuite, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- d'accepter à compter du 3 février 2006 la démission:

de Monsieur Henriques Cardoso Da Silva, cabaretier, demeurant à L-8331 Capellen, 1, rue de Olm, de sa fonction de gérant technique de la prédite société,

de Madame Véra Da Silva Moreira, prédite, de sa fonction de gérante administrative de la prédite société;

- de nommer à compter du 3 février 2006 pour une durée indéterminée:

dans la fonction de gérant technique: Madame Véra Da Silva Moreira, prédite,

dans la fonction de gérant administratif: Monsieur Sergio Manuel Monteiro Inocencio, prédit;

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2006.

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02777. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025330/203/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 102.847.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 30 novembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025356/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

M & A PARTNERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 82.249.

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M & A PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.249, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1133 du 10 décembre 2001,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Barbi, délégué commercial, demeurant à Thionville (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Parisot, administrateur de sociétés, demeurant à Jallaucourt (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Lepretre, administrateur-directeur, demeurant à Remerschen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, et modification afférente du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Frédéric Caput comme administrateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Frédéric Parisot, administrateur de sociétés, né à Epinal (France), le 23 décembre 1964, demeurant à F-57590 Jallaucourt, 47, rue du Château (France), comme nouvel administrateur de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat de Monsieur Yves Barbi en tant qu'administrateur et administrateur-délégué ainsi que le mandat de Madame Sandra Tourneur en tant qu'administratrice, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société à responsabilité limitée de droit français ROGER PIERRE JERABEK & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à Lyon (France), comme commissaire aux comptes et nomme en remplacement Monsieur Roger Pierre Jerabek, expert comptable, né à Lyon (France), le 30 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. Barbi, F. Parisot, P. Lepretre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2006, vol. 535, fol. 98, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2006.

J. Seckler.

(029176/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

LUXDYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.333.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2005 que l'Assemblée a pris, chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par la société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, B.P. 740, L-1724 Luxembourg, de sa fonction de Commissaire et de Réviseur de la société.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire et au Réviseur démissionnaire, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire et de Réviseur.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Le mandat du Réviseur prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Le Conseil d'Administration

N. Coccia / U. De Carlini

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025353/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SAGE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.292.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} mars 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale du 1^{er} mars 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes la société AUDIT.LU en remplacement de M. Aloyse Scherer démissionnaire:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour SAGE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02562. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025368/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

INGERSOLL-RAND WORLDWIDE CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.900.

—
EXTRAIT

En date du 12 avril 2005, les 999 parts sociales détenues par INGERSOLL-RAND GLOBAL HOLDINGS LIMITED dans INGERSOLL-RAND WORLDWIDE CAPITAL, S.à r.l. (la Société) ont été cédées à:

- INGERSOLL-RAND (BARBADOS) HOLDING INCORPORATED, une société constituée et régie selon les lois des Barbades, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs and Intellectual Property Office of Barbados sous le numéro 20607 et ayant son siège social First Floor, Trident House, Broad Street, Bridgetown, Barbados, qui devient ainsi un associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGERSOLL-RAND WORLDWIDE CAPITAL, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025355/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

THE NEW STAR GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.590.

—
In the year two thousand and five, on the 30th day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THE NEW STAR GLOBAL FUND (the «Company»), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated under the name of THE JUPITER GLOBAL FUND by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Belvaux, on 17th September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») of 22nd October 1999. The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 21st March 2001 by deed of M^e Edmond Schroeder, published in the Mémorial number 379 of 22nd May 2001.

The meeting was presided by Mrs Céline Labarsouque, bank employee, residing in Rémeling (France).

There was appointed as Secretary Mrs Géraldine Astgen, bank employee, residing in Arlon (Belgium) and as Scrutineer Ms Julia Chapple, bank employee, residing in Ottange (France).

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on the item of the agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

1. Amendment of the Articles of Incorporation of the Company by adding or changing the provisions outlined below in order to submit the Company to Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law»).

1) Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of all types, money market instruments, derivative instruments, cash and cash equivalents as well as other permitted assets to an undertaking for collective investment under Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment as amended (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»

2) Amendment of article 16 of the Articles of Incorporation in order to take into consideration the new rules provided for by Chapter 5 of the 2002 Law.

3) General update of the Articles of Incorporation by amending articles 5, 6, 8, 10, 12, 14, 20, 21, 23 and 30.

4. The meeting was first convened to be held on 28th November 2005. On 28th November 2005, as the quorum of 50% of the shares in issue was not reached, the meeting had to be reconvened. The meeting has thus been convened by means of notice published in the D'Wort and the Mémorial on 29 November and 15 December 2005 and by means of notice sent to all the shareholders by normal courier on 29th November. The notary has drawn the attention of the meeting on the requirements of article 67-1 (2) of the law dated 10th August 1915 on the commercial companies as amended. After having discussed this point, the meeting decided to deliberate on the items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to amend the Articles of Incorporation of the Company by adding or changing the following provisions in order to submit the Company to Part I of the 2002 Law:

1. Article 3 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«The exclusive object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities of all types, money market instruments, derivative instruments, cash and cash equivalents as well as other permitted assets to an undertaking for collective investment under Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment as amended (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»

2. Article 16 of the Articles of Incorporation is amended as follows in order to take into consideration the new rules provided for by Chapter 5 of the 2002 Law:

«The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The board of directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation, in accordance with Part I of the 2002 Law.

The board of directors may decide that investment of the Corporation be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the 2002 Law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania, or dealt in or another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of the issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Corporation.

The board of directors of the Corporation may decide to invest up to 100% of the total net assets of each class of shares of the Corporation in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Corporation, or public international bodies of which one or more Member States of the European Union are members, or by any of the Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Corporation decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the class concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such class' total net assets.

The board of directors may decide that investments of the Corporation be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the 2002 Law and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the 2002 Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Corporation may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The board of directors may decide that investments of a class to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in an appropriate manner.

The Corporation will not invest more than 10% of the net assets of any class in undertakings for collective investment as defined in Article 41 (1) (e) of the 2002 Law.

The board of directors may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more classes of shares on a pooled basis, as described in Article 23, where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so.»

3. The second, fifth, eighth and tenth paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

Second paragraph:

«The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in United States Dollars (USD) of the minimum provided for by the 2002 Law.»

Fifth paragraph:

«Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in transferable securities, money market instruments, derivative instruments, cash and cash equivalents as well as other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the board of directors shall from time to time determine in respect of each class of shares.»

Eighth paragraph:

The reference to «USD 1,000,000.-» shall be replaced by a reference to «the equivalent of USD 1,000,000.-»

Tenth paragraph:

In the tenth paragraph the reference to the «Luxembourg law of 30th March 1988 relating to Undertaking for Collective Investment» is replaced by «2002 Law».

4. The following paragraph is inserted after the second paragraph of Article 6:

«The board of directors may at its absolute discretion accept the payment of the subscription price in kind provided (1) the assets to be transferred as payment are consistent with the investment policy and the investment restrictions of the class concerned, (2) the board of directors is satisfied that the acquisition of those assets in exchange of the shares is not likely to result in any material prejudice to the interest of the other shareholders of the class concerned, (3) the value of the assets transferred to the Corporation is subject to an auditors' report as required by the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and (4) any additional costs linked to such subscription in kind are borne by the relevant investors.»

5. Article 8 is amended as follows:

«The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body.

More specifically, the Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body if the holding of shares of the Corporation by such person, firm or corporate body would be in breach of the laws or governmental regulations (or any interpretation of a law or regulation by a competent authority) of any country or territory or would result in the Corporation incurring any liability to taxation which the Corporation is not able to recoup itself or suffering any other adverse consequence. The Corporation may further restrict or prevent the ownership of the shares by any «U.S. person», as defined hereafter.

In this connection, the board of directors may, inter alia, reject in its discretion any application for the purchase, redemption, transfer or conversion of shares.

If it comes to the notice of the board of directors that any shares («affected Shares»):

(i) are owned directly or beneficially in breach of any law or governmental regulation (or any interpretation of a law or regulation by a competent authority) of any country or territory; or

(ii) would result in the Corporation incurring any liability to taxation which the Corporation would not be able to recoup itself or suffering any other adverse consequence (including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or governmental regulation of any country or territory); or

(iii) are held in any manner by virtue of which the shareholder or shareholders in question is/are not qualified to hold such shares or if it reasonably believes this to be the case;

or if the board of directors is satisfied that the issue or holding of any shares may give rise to a situation discussed in (i), (ii) or (iii), the board of directors may purchase from any such shareholder all shares held by the latter in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Corporation. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Corporation the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the registration of such shares in the Register of Shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled on the books of the Corporation; provided, however, that the shares represented by such inscribed or bearer certificates shall remain in existence.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Corporation, determined in accordance with Article 23 hereof.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in USD, except during periods of US Dollars exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in such notice upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation on its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid.

4) The exercise by the Corporation of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith.

The above paragraphs may cover situations where a shareholder moves to a different jurisdiction which either does or may give rise to a situation described in (i), (ii) or (iii) above.

The Corporation may also decline to accept the vote of any U.S. person or any other holder of affected Shares at any meeting of shareholders of the Corporation.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall mean a national or resident of the United States of America, a partnership organised or existing in any state, territory or possession of the United States of America, a

corporation organised under the laws of the United States of America or of any state, territory or possession thereof, or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America (which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States of America) is not included in gross income for the purposes of computing United States Federal income tax.

In addition to the foregoing, the board of directors may restrict the issue and transfer of shares of a class or a sub-class to the institutional investors within the meaning of Article 129 of the 2002 Law («Institutional Investor(s)»). The board of directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a class or a sub-class reserved for Institutional Investors until such time as the Corporation has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a class or a sub-class reserved for Institutional Investors is not an Institutional Investor, the board of directors will convert the relevant shares into shares of a class or a sub-class which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a class or sub-class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The board of directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered in the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a class or a sub-class restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor. In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a class or a sub-class restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Corporation, the board of directors, the other shareholders of the relevant class or sub-class and the Corporation's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder has furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Corporation of its loss of such status.»

6. Article 10 is amended by deleting «and for the first time in the year 2001» at the end of the first sentence.

7. The second paragraph of Article 12 is amended as follows:

«Notice shall, in addition, be published in accordance with Luxembourg law in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in a Luxembourg newspaper, and in such other newspapers as the board of directors may decide.»

8. The last paragraph of Article 14 is amended as follows:

«The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation or to other contracting parties.»

9. Article 20 is amended as follows:

«The Corporation shall appoint an independent auditor who shall carry out the duties prescribed by the 2002 Law. The independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders and shall be in duty until his successor is elected.»

10. The following paragraphs are added after the second paragraph of Article 21:

«The board of directors may, where it considers a redemption request from a shareholder to be substantial in relation to the total size of the class or in some way advantageous or detrimental to the class, satisfy the payment of the redemption proceeds in specie by transferring to the shareholder assets held by the relevant class equal in value (calculated in the manner described in Article 23) as of the Valuation Day (as defined in Article 22) on which the redemption price is calculated to the value of the shares to be redeemed.

The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the remaining shareholders of the relevant class, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.»

11. The item A, c) of Article 23 is amended as follows:

«c) all bonds, time notes, shares, units/shares in undertakings for collective investment, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation.»

12. The item A, g) of Article 23 is amended as follows:

«g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2) The value of securities and/or money market instruments which are quoted or dealt in on any stock exchange is based on the last available price.

3) The value of securities and/or money market instruments dealt in on any other regulated market is based on the last available price.

4) In the event that any of the securities held in the Corporation's portfolios on the relevant day are not quoted or dealt in on any stock exchange or other regulated market or if, with respect to securities quoted or dealt in on any stock exchange or dealt in on any other regulated market or if the price as determined pursuant to sub-paragraphs 2) or 3) is not representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

5) The money market instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice.

6) Shares or units in underlying open-ended investment funds shall be valued at their last available net asset value reduced by any applicable charges.

7) The financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice.

In circumstances where the interests of the Corporation or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the board of directors may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Corporation's assets, as further described in the sales documents of the Corporation.»

13. The item B, e) of Article 23 is amended as follows:

«e) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation which shall comprise formation expenses, the remuneration and expenses of its directors and officers, fees payable to its management company (if appointed), its service providers, its investment advisers or investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agents and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Corporation, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing, translating and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, annual and semi-annual reports, stock exchange listing costs and the costs of obtaining or maintaining any registration with or authorisation from governmental or other competent authorities, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.»

14. Article 30 is amended as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the 2002 Law.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 3,000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de THE NEW STAR GLOBAL FUND (la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée sous la dénomination de THE JUPITER GLOBAL FUND par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, daté du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») du 22 octobre 1999. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 mars 2001 par acte de M^e Edmond Schroeder, publié au Mémorial numéro 379 du 22 mai 2001.

L'assemblée a été présidée par Mme Céline Labarsouque, employée de banque, demeurant à Rémeling (France).

Il a été désigné comme Secrétaire Mme Géraldine Astgen, employée de banque, demeurant à Arlon (Belgique) et Scrutateur Mlle Julia Chapple, employée de banque, demeurant à Ottange (France).

Le Président a déclaré et prié le notaire de déclarer que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire et Scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que actions en émission sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur le point porté à l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. Modification des Statuts de la Société par l'ajout ou la modification des clauses reprises ci-dessous afin de soumettre la Société à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»).

1) Modification de l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature, instruments du marché monétaire, instruments dérivés, espèces et équivalents ainsi que les autres avoirs autorisés aux organismes de placement collectif conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée (la «Loi de 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2002.»

2) Modification de l'article 16 des Statuts afin de prendre en considération les nouvelles règles prévues au Chapitre 5 de la Loi de 2002.

3) Mise à jour générale des Statuts par la modification des articles 5, 6, 8, 10, 12, 14, 20, 21, 23 et 30.

4. L'assemblée a été initialement convoquée pour être tenue le 28 novembre 2005. Le 28 novembre 2005, comme le quorum de 50% des actions en émission n'a pas été atteint, l'assemblée a dû être reconvoquée. L'assemblée a donc été reconvoquée au moyen d'une notice publiée dans le D'Wort et le Mémorial en date du 29 novembre et 15 décembre 2005 et d'une notice envoyée aux actionnaires par courrier normal le 29 novembre 2008. Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les exigences de l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée. Après avoir discuté ce point, l'assemblée a décidé de délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibérations, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier les Statuts de la Société par l'ajout ou la modification des dispositions suivantes afin de soumettre la Société à la Partie I^{ère} de la Loi de 2002:

1. L'Article 3 des Statuts de la Société est modifié comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute nature, instruments du marché monétaire, instruments dérivés, espèces et équivalents ainsi que les autres avoirs autorisés aux organismes de placement collectif conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée (la «Loi de 2002») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2002.»

2. L'article 16 des Statuts est modifié comme suit afin de prendre en considération les nouvelles règles prévues au Chapitre 5 de la Loi de 2002:

«Le conseil d'administration a, sur base du principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre pour la gestion et l'administration de la Société.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société, conformément à la Partie I^{ère} de la Loi de 2002.

Le conseil d'administration pourra décider que les investissements de la Société soient faits (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi de 2002, (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un Etat Membre de l'Union européenne, qui est réglementé, opère régulièrement, et est reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle en Europe de l'Est et de l'Ouest, en Afrique, sur les continents américains, en Asie, Australie et Océanie, ou négociés sur un autre marché des pays mentionnés ci-dessus, sous réserve que ce marché soit réglementé, opère régulièrement et soit reconnu et ouvert au public, (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement de la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou autres marchés réglementés mentionnés ci-dessus, soit introduite et pour autant que cette admission soit effectuée endéans une année après l'émission, ainsi que (v) dans toutes autres titres, instruments ou autres valeurs dans les limites des restrictions déterminées par le conseil d'administration, en accord avec les lois et réglementations applicables et mentionnées dans les documents de vente de la Société.

Le conseil d'administration de la Société pourra décider d'investir jusqu'à 100% du total des actifs nets de chaque classe d'actions de la Société dans différentes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'Union européenne, ses autorités locales, un Etat non-Membre de l'Union européenne, jugé acceptable par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et tels que mentionnés dans les documents de vente de la Société, ou par tous organismes internationaux à caractère public auxquels un ou plusieurs Etats Membres de l'Union européenne appartiennent, ou par tout Etat Membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, à condition que, dans l'hypothèse où la Société décide de faire usage de cette disposition, elle détienne, pour le compte de la classe concernée, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder trente pour cent du total des actifs nets de la classe concernée.

Le conseil d'administration pourra décider que les investissements de la Société soient faits en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini dans la Loi de 2002 et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition, entre autres, que le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'Article 41 (1) de la Loi de 2002, en indices financiers, en taux d'intérêts, en taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement, tels que décrits dans ses documents de vente.

Le conseil d'administration pourra décider que les investissements d'une classe soient faits de manière à ce qu'ils reproduisent la composition d'un indice d'actions ou d'obligations sous réserve que l'indice concerné soit reconnu par l'autorité de surveillance luxembourgeoise comme étant suffisamment diversifié, qu'il soit un benchmark représentatif du marché auquel il se réfère, et fasse l'objet d'une publication appropriée.

La Société n'investira pas plus de 10% des actifs nets d'une classe dans des organismes de placement collectif tels que définis à l'Article 41 (1) (e) de la Loi de 2002.

Le conseil d'administration pourra investir et gérer toutes ou partie des masses d'avoirs établies pour deux ou plusieurs classes d'actions sur une base commune, tel que décrit à l'Article 23, dans la mesure où cette gestion serait appropriée au regard des secteurs d'investissement respectifs des classes d'actions.»

3. Les second, cinquième, huitième et dixième paragraphes de l'Article 5 des Statuts sont modifiés comme suit:

Second paragraphe:

«Le capital minimum de la Société sera l'équivalent en dollars des Etats-Unis (USD) au minimum prévu par la Loi de 2002.»

Cinquième paragraphe:

«Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'Article 3 des présents statuts, dans des valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments dérivés, des espèces ou équivalents ainsi que dans d'autres avoirs autorisés correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations à déterminer par le conseil d'administration de temps en temps pour chacune des catégories d'actions.»

Huitième paragraphe:

La référence à «1.000.000,- USD» doit être remplacée par une référence à «l'équivalent de 1.000.000,- USD».

Dixième paragraphe:

Dans le dixième paragraphe, la référence à la «loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif» est remplacée par «Loi de 2002».

4. Le paragraphe suivant est inséré après le second paragraphe de l'Article 6:

«Le conseil d'administration peut à sa discrétion absolue accepter que le prix de souscription soit payé en nature à condition que (1^{er}) les avoirs devant être transférés qui serviront de paiement soient compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement de la classe concernée, (2) le conseil d'administration estime que l'acquisition de ces avoirs en échange des actions n'aura pas pour conséquence de préjudicier de manière significative les intérêts des autres actionnaires de la classe concernée, (3) la valeur des avoirs transférés à la Société soit soumise à un rapport des réviseurs tel que requis par la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et (4) tous frais supplémentaires liés à un tel apport en nature soient supportés par les investisseurs concernés.»

5. L'Article 8 est modifié comme suit:

«La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale.

Plus spécifiquement, la Société pourra restreindre ou interdire la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale si la détention d'actions de la Société par ces personnes physiques ou morales est en violation des lois et règlements gouvernementaux (ou de toute interprétation d'une loi ou d'un règlement par une autorité compétente) d'un pays ou territoire ou a pour conséquence que la Société serait sujette à un impôt que la Société ne pourrait assumer seule ou subirait d'autres conséquences graves. La Société pourra également restreindre ou interdire la propriété d'actions à toute «personne des Etats-Unis», tel que défini ci-après.

En conséquence, le conseil d'administration pourra, entre autres, rejeter à sa discrétion toute demande de souscription, de rachat, de transfert ou de conversion des actions.

S'il est porté à l'attention du conseil d'administration que des actions («Actions affectées»):

(i) sont détenues directement ou pour le bénéfice d'un tiers en violation de toute loi ou règlement gouvernemental (ou de toute interprétation d'une loi ou d'un règlement par une autorité compétente) d'un pays ou d'un territoire; ou

(ii) auraient pour conséquence que la Société serait sujette à une fiscalité que la Société ne pourrait assumer seule ou subirait d'autres conséquences graves (y compris une demande d'enregistrement selon des lois portant sur des investissements ou des titres ou des lois similaires ou d'un règlement gouvernemental d'un pays ou d'un territoire); ou

(iii) sont détenues de sorte que le ou les actionnaires en question ne sont pas qualifiés pour détenir ces actions ou s'il estime raisonnablement que c'est le cas:

ou si le conseil d'administration considère que l'émission ou la détention de toute action peut donner lieu à une situation discutée aux points (i), (ii) et (iii), le conseil d'administration pourra racheter à cet actionnaire toutes les actions détenues par lui de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions devant être rachetées; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée, adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du Registre des Actionnaires; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société; toutefois les actions représentées par ces certificats nominatifs ou au porteur continuent à exister.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société, valeur déterminée conformément à l'Article 23 des présents statuts.

3) Le paiement sera effectué en USD sauf en période de restriction de change de USD; le prix sera déposé auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifiée dans l'avis de rachat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificat(s) tels que décrits ci-avant.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y ait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne à la date d'envoi de l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les paragraphes ci-dessus pourront couvrir les situations d'un actionnaire déménageant dans une autre juridiction qui donnera ou pourra donner lieu à une situation telle que décrite aux points (i), (ii) et (iii) ci-dessus.

La Société pourra également refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne détenant des Actions affectées.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents statuts, signifiera tout ressortissant ou résident des Etats-Unis d'Amérique, toute association existant ou organisée dans n'importe quel Etat, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique, toute société régie par la loi des Etats-Unis ou de tout territoire ou possession des Etats-Unis, ou toute succession ou tout «trust» de toutes personnes, autre qu'une succession ou un «trust» dont le revenu provenant de sources situées en dehors des Etats-Unis d'Amérique (qui n'est pas en relation effective avec la poursuite d'une activité commerciale ou d'une affaire dans les Etats-Unis d'Amérique) n'est pas inclus dans le revenu brut pour les besoins de la détermination de l'impôt fédéral U.S. sur le revenu.

En plus de ce qui précède, le conseil d'administration pourra restreindre l'émission et le transfert d'actions d'une classe ou sous-classe à des investisseurs institutionnels au sens de l'Article 129 de la Loi de 2002 («Investisseur(s) Institutionnel(s)»). Le conseil d'administration pourra, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription pour des actions d'une classe ou sous-classe réservée aux Investisseurs Institutionnels jusqu'à la réception par la Société de la preuve suffisante que le souscripteur a la qualité d'Investisseur Institutionnel. S'il apparaît à tout moment que le détenteur d'actions d'une classe ou sous-classe réservée aux Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le conseil d'administration convertira les actions concernées en actions d'une classe ou sous-classe qui n'est pas réservée aux Investisseurs Institutionnels (sous réserve qu'il existe une telle classe ou sous-classe avec des caractéristiques similaires) ou procédera au rachat forcé des actions concernées en accord avec les dispositions du présent Article. Le conseil d'administration refusera de donner effet à tout transfert d'actions et consécutivement refusera l'inscription de tout transfert dans le Registre des Actionnaires s'il résultait des circonstances d'un tel transfert que les actions d'une classe ou sous-classe réservée aux Investisseurs Institutionnels soient détenues par une personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Institutionnel. En plus de toute responsabilité en vertu de la loi applicable, tout actionnaire qui n'a pas la qualité d'Investisseur Institutionnel et qui détient des actions d'une classe ou sous-classe réservée aux Investisseurs Institutionnels, devra tenir quitte et indemne et indemniser la Société, le conseil d'administration, les autres actionnaires de la classe ou sous-classe concernée et les agents de la Société pour tous les dommages, pertes et dépenses résultant de ou liés aux circonstances de cette détention dans lesquelles l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou inexacte, ou a fait des déclarations pouvant porter à confusion ou inexactes pour injustement établir son statut d'Investisseur Institutionnel ou a omis de notifier la perte de ce statut à la Société.»

6. L'Article 10 est modifié par la suppression de «et pour la première fois en 2001» à la fin de la première phrase.

7. Le second paragraphe de l'Article 12 est modifié comme suit:

«L'avis sera en outre publié conformément à la loi luxembourgeoise au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, et dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration décidera.»

8. Le dernier paragraphe de l'Article 14 est modifié comme suit:

«Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des fondés de pouvoir de la Société ou à d'autres parties contractantes.»

9. L'Article 20 est modifié comme suit:

«La Société pourra élire un réviseur d'entreprise indépendant satisfaisant aux exigences de la Loi de 2002. Le réviseur indépendant sera élu par l'assemblée générale des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.»

10. Les paragraphes suivants sont ajoutés après le second paragraphe de l'Article 21:

«Le conseil d'administration pourra, lorsqu'il considère qu'une demande de rachat d'un actionnaire est trop importante par rapport à la taille totale de la classe ou si elle est de quelque manière que ce soit avantageuse ou au détriment de la classe, effectuer le paiement du prix de rachat en espèces par le transfert à l'actionnaire des avoirs détenus par la classe concernée dont la valeur est égale (calculée conformément aux dispositions de l'Article 23) le Jour d'Évaluation (tel que défini à l'Article 22) auquel le prix de rachat est calculé à la valeur des actions devant être rachetées.

La nature et le type des avoirs devant être transférés dans un tel cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans préjudice des intérêts des actionnaires restants de la classe concernée, et l'évaluation utilisée doit être confirmée dans un rapport spécial du réviseur. Les frais de ces transferts incomberont au cessionnaire.»

11. Le point A, c) de l'Article 23 est modifié comme suit:

«c) tous les titres, parts, actions, parts/actions d'un organisme de placement collectif, obligations, droits d'option ou de souscription, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société.»

12. Le point A, g) de l'Article 23 est modifié comme suit:

«g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée entièrement;

dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire qui sont négociées ou cotées sur une bourse sera déterminée suivant le dernier prix disponible.

3) La valeur de toutes valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire qui sont négociées sur un marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible.

4) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille le jour en question ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse ou un marché réglementé ou si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un marché réglementé le prix déterminé conformément aux sous-paragraphes 2) ou 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, la valeur de ces valeurs mobilières sera évaluée sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.

5) Les instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché réglementé seront évalués en accord avec la pratique du marché.

6) Les actions ou parts dans des fonds d'investissement seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire diminuées des éventuelles charges applicables.

7) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas négociés sur une bourse ou un marché réglementé seront évalués en accord avec la pratique du marché.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses actionnaires le justifient (afin d'éviter les pratiques de market timing, par exemple), le conseil d'administration pourra prendre toutes les mesures appropriées, telle que l'application d'une méthode d'évaluation du prix équitable afin d'ajuster la valeur des avoirs de la Société, telle que décrite dans les documents de vente de la Société.»

13. Le point B, e) de l'Article 23 est modifié comme suit:

«e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, la rémunération et les dépenses de ses administrateurs et fondateurs de pouvoir, les frais payables à sa société de gestion (s'il y en a une), à ses prestataires de services, à ses conseillers en investissement ou gestionnaires des investissements, comptables, dépositaire, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité et de préparation, de traduction et d'impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, les rapports semestriels et annuels, les frais de listing à la bourse, les frais d'inscription de la cotation à la bourse, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.»

14. L'Article 30 est modifié comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la Loi de 2002.»

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société sont estimés à 3.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Date qu'en tête.

Après lecture faite aux comparants, le Bureau a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Labarsouque, G. Astgen, J. Chapple, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

J. Elvinger.

(029418/211/553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

THE NEW STAR GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.590.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41124 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Elvinger.

(029419/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

FINANCIERE 3000, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 60.145.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} mars 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 1^{er} mars 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour FINANCIERE 3000, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025371/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ProLogis CZECH REPUBLIC XVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 115.142.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on March 8, 2006.

The above mentioned proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC XVII, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three-quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three-quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2006.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC XVII, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 73, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

G. Lecuit.

(029434/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

53257

SOLUPRO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 6.671.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 mars 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale du 9 mars 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes la société AUDIT.LU, en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer démissionnaire en date du 9 mars 2006:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour SOLUPRO, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025373/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 53.257.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MAYRIWA, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53.257, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 23 février 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 6 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au troisième vendredi du mois d'avril à 15 heures.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

53258

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième vendredi du mois d'avril à 15 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à 15 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2006, vol. 901, fol. 52, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029468/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 53.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029470/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

CoDeLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 74.166.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 31 janvier 2006 que:

1) Le transfert du siège social au 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg est approuvé par l'assemblée générale.

2) L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Didier Dellise, demeurant au 127, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Bisenius Edgard, la durée de son mandat sera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

3) L'assemblée accepte la nomination de CODELUX PROPERTIES S.A. avec siège social 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Elpers Frans, la durée de son mandat sera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

4) L'assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Thierry Kohnen et Madame Martina Humartus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

5) L'assemblée accepte le renouvellement du mandat du délégué à la gestion journalière de Monsieur Thierry Kohnen jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

6) Le conseil d'administration sera donc composé de la manière suivante:

Monsieur Thierry Kohnen (Administrateur-délégué);

Madame Martina Humartus;

Monsieur Didier Dellise.

Commissaire aux comptes:

CODELUX PROPERTIES S.A.

La durée de leurs mandats sera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01844. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028461/850/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

NAFASSO HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 82.541.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 mars 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:
- Monsieur Cheickné Kagnassy, Administrateur A, administrateur de sociétés, 173, route de Chancy, CH-1213 Onex, Suisse;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'assemblée générale du 10 mars 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:
- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.
Luxembourg, le 10 mars 2006.
Pour NAFASSO HOLDING, Société Anonyme Holding
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025376/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LES BIERTS, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 51.336.

—
L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LES BIERTS, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.336, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 du 6 septembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 21 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 6 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer le quatrième jeudi du mois de mars à 15.00 heures.

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

3. Adaptation des statuts en conséquence.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième jeudi du mois de mars à 15.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 15. (premier alinéa). «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de mars à 15.00 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2006, vol. 901, fol. 52, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029450/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

LES BIERTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 51.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(029451/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

FORDGATE RESIDENTIAL FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 107.535.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 17 mars 2006 que la société FINSBURY NOMINEES LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 7466); ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, a cédé 100 parts sociales de la Société FORDGATE RESIDENTIAL FRANCE, S.à r.l. à la société KELSTOW INVESTMENTS LIMITED (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 79270), ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Suite à ce transfert, les parts sociales de la Société FORDGATE RESIDENTIAL FRANCE, S.à r.l. sont réparties comme suit:

FINSBURY NOMINEES LIMITED ne détient désormais plus (0) aucune part;

KELSTOW INVESTMENTS LIMITED détient 100 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025388//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

EUROPEAN DIRECTORIES S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 97.478,75.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 108.024.

Modification du code postal du siège social de la société:

EUROPEAN DIRECTORIES S.A., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO03004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025745/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

ProLogis CZECH REPUBLIC XVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 115.154.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of March.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082, duly represented by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., itself represented by Mrs Monica Rosenblatt, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on March 8, 2006.

The above mentioned proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis CZECH REPUBLIC XVI, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three-quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three-quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered

mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 1,750.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., elle-même représentée par Madame Monica Rosenblatt, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mars 2006.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis CZECH REPUBLIC XVI, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Rosenblatt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 73, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

G. Lecuit.

(029514/220/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

EXPRESS SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftskapital: EUR 375.000.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

H. R. Luxembourg B 4.516.

Aus einem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft EXPRESS SERVICES S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, vom 3. März 2006 geht hervor, dass Herr Francis Kintz, wohnhaft in F-67640 Lipsheim, 11D, rue de la Gare, mit sofortiger Wirkung von seinem Posten als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen wurde.

Frau Sylvie Régnier, wohnhaft in F-67280 Oberhaslach, 2, rue du Gensbourg, wurde mit Wirkung zum 3. März 2006 mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt und trägt nunmehr den Titel «gérant technique».

Frau Régnier kann die Gesellschaft zusammen mit einer anderen zeichnungsberechtigten Person vertreten.

Für alle Entscheidungen, welche den technischen Bereich betreffen, ist Frau Régniers Unterschrift unbedingt erforderlich.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ch. Jungers

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025394/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BILLIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 85.316.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 10 février 2006

Le siège social est transféré de L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BILLIX HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027826//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

SANGER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.521.

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANGER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 650 du 14 décembre 1996. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 788 du 24 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Fadhila Mahmoudi, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Elisabeth Schiertz, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 15.00 heures.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Version anglaise:

«**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the last Tuesday of the month of May at 3.00 p.m. at the registered office or at any other location in the Municipality of the registered office designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, E. Schiertz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2005, vol. 434, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(013706/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2006.

ROYAL CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 88.732.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 8 février 2006

Le conseil d'administration de la société ROYAL CONSULT S.A. réuni le 8 février 2006 au siège social a décidé à l'unanimité ce qui suit:

- Transfert du siège social au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg;
- Révoquer le mandat au commissaire aux comptes à Monsieur Nico Hansen, demeurant à L-2661, 52, rue de la Vallée;
- Nommer le commissaire aux comptes Monsieur Mathieu Feldmann, demeurant à F-67000 Strasbourg, 25, rue Geiler.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027791//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

ZAMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 31.333.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature

Administrateur

(026334//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

BELUX SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.099.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2005 que:

- L'assemblée accepte la démission de EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. de son poste de commissaire aux comptes.
- L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2004, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., experts comptables et fiscaux, ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025450/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

AAREAL FUND MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.436.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales par acte authentique du 30 décembre 2005 prenant effet au premier janvier 2006, entre, entre autres, AAREAL PROPERTY SERVICES BV une société de droit néerlandais ayant son siège social au 260, De entree, Entree II, 1101 EE Z.O. Amsterdam et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 332754 63, d'une part, et AAREAL ASSET MANAGEMENT, GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social au 15, Paulinenstrasse, 65189 Wiesbaden et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de sous le numéro HRB 13036 d'autre part, que 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) chacune ont été cédées par AAREAL PROPERTY SERVICES B.V. à AAREAL ASSET MANAGEMENT, GmbH.

Il résulte de ce transfert que l'actionnariat de la Société est depuis le 1^{er} janvier 2006, composé comme suit:

AAREAL ASSET MANAGEMENT, GmbH.	125 parts sociales
Total	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

AAREAL FUND MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03094. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(025397/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PORTFOLIO SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 56.144.

—
Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026258/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

FIDELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(026492//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

FIDELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(026494//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

CHANILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 44.426.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 443 du 25 septembre 1993;
- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 62 du 3 février 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 7 décembre 2005 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

* Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Didier Kirsch, expert comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, administrateur;
- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, administrateur;
- REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour la société CHANILA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025414/687/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

CL EARTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.241.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026263/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

EUROPEAN RESTAURANT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 mars 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2006:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Horst Sonntag, directeur de sociétés, demeurant à Schulstrasse 10, D-54453 Nittel, Allemagne.

Signataire catégorie B:

- Monsieur Mark Chitty, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Kensington Church Street 20, London W8 4EP, Grande-Bretagne;

- Monsieur Leo Bradbury, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Kensington Church Street 20, London W8 4EP, Grande-Bretagne.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2006:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029571/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

53270

MEDIAS INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 97.406.

*Extrait des résolutions portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
en date du 30 décembre 2005 tenue au siège de la société*

Décisions

Lors de l'assemblée du 30 décembre 2005, il a été décidé ce qui suit:

- De procéder au remplacement de la société EUROLEX MANAGEMENT S.A., en tant qu'administrateur de la société.

- De nommer Monsieur Alain Noullet avec adresse au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2010 pour statuer sur les comptes annuels.

- De procéder au remplacement de EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que commissaire de la société.

- De nommer Monsieur René Moris, avec adresse au 28, am Boulert, L-6975 Rameldange, en tant que commissaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2010 pour statuer sur les comptes annuels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait certifié sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025431/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

HEMOCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 105.367.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HEMOCON S.A., ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.367, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 314 du 9 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Albert Seen, Financial Consultant, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 3.600,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR à 35.600,- EUR, par la création et l'émission de 36 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de 496.400,- EUR.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille six cents euros (3.600,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à trente-cinq mille six cents euros (35.600,-

EUR), par la création et l'émission de trente-six (36) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions nouvelles affectées d'une prime d'émission globale de quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (496.400,- EUR).

Deuxième résolution

Les trente-six (36) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société de droit néerlandais RIPELI BV, ayant son siège social à NL-5708 AV Helmond, Eenselaar 2 (Pays-Bas).

Le montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), faisant pour le capital social le montant de trois mille six cents euros (3.600,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cents euros (496.400,- EUR), a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme HEMOCON S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente-cinq mille six cents euros (35.600,- EUR) divisé en trois cent cinquante-six (356) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2006, vol. 536, fol. 6, case 1. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2006.

J. Seckler.

(028319/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

REUTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Collonge-Bellerive (Suisse), 153, route de Thonon.

Siège de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.493.

EXTRAIT

A la date du 1^{er} novembre 2004, Madame Jane Platt a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

A la date du 15 février 2005, Monsieur Graham Albutt a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1) Le conseil d'administration a pris acte et accepte les démissions des trois personnes suivantes:

- Madame Carolyn Haworth;
- Monsieur Mike Sayers;
- Monsieur John Reid-Dodick.

2) Le conseil d'administration décide de nommer les cinq personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et ceci jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2006, à savoir:

- Madame Rosemary Martin, née le 12 mai 1060 à Redhill (Royaume-Uni), demeurant à Little Batts, Doods Way, Reigate, UK-Surrey RH2 0JT (Royaume-Uni);

- Madame Julie Holland, née le 13 juillet 1951 à Bexley (Royaume-Uni), demeurant à Costells, Church Road, Scaynes Hill, Haywards Heath, West Sussex RH17 7NH (Royaume-Uni);

- Monsieur Thomas Glocer, né le 8 octobre 1959 à New York (Etats-Unis), demeurant au 32, Hyde Park Gate, UK-SW7 5DN Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Simon Walker, né le 28 mai 1963 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant au 86, Brook Green, UK-W6 7BD Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Chris Ahearn, né le 17 décembre 1966 à Washington, DC (Etats-Unis), demeurant au 155 Franklin Street, Apt. 5S, New York, New York 10013 (Etats-Unis).

Le conseil d'administration a décidé de réélire les administrateurs suivants et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006, à savoir:

- Monsieur Christopher Hagman,
- Monsieur Devin Wenig,
- Monsieur David Grigson,
- Monsieur Geert Linnebank,
- Monsieur Peter Moss.

Dorénavant, le conseil d'administration est composé des administrateurs suivants:

- Monsieur Christopher Hagman,
- Monsieur Devin Wenig,
- Monsieur David Grigson,
- Monsieur Geert Linnebank,
- Monsieur Peter Moss,
- Madame Rosemary Martin,
- Monsieur Simon Walker,
- Madame Julie Holland,
- Monsieur Chris Ahearn,
- Monsieur Thomas Glocer.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03371. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025449/850/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 62.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mars 2006.

P. Bettingen

Notaire

(026139/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ALTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 115.153.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. La société KONNICK INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 32.270, ici représentée par Maître Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 mars 2006.

2. Madame Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

La procuration signée ne varietur par tous le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ALTRALUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation et toutes opérations relatives au commerce de tous produits frais, secs ou conservés.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets ou marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets ou marques, les réaliser par voie de vente, de cession, de licence, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires, brevets ou marques, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante-deux (62,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de soixante-deux (62,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e jeudi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la Commune à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, lesdites comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

1. KONNICK INVEST S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	999
2. Marjorie Golinvaux, prénommée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Fernand Van Damme, administrateur de sociétés, né à Bruxelles, le 19 janvier 1944, demeurant à L-1520 Luxembourg, 10/12, rue A. Fischer;

- KONNICK INVEST S.A., préqualifiée;

- Madame Marjorie Golinvaux, avocat, née à Messancy, le 24 août 1969, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 40.124.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'une année et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants qui tous sont connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire.

Signé: M. Golinvaux, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, vol. 27CS, fol. 84, case 12. – Reçu 620 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

G. Lecuit.

(029513/220/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

C.S.S.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 101.069.

Constitué en date du 26 mai 2004 par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2005

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 novembre 2005:

1) Madame Vasquez Maria de Los Angeles, demeurant à L-1243 Luxembourg, 30, rue Felix de Blochausen, née le 8 octobre 1953 à Moca (Cape Vert), N° Matricule 1953 1008 025 cède la totalité de ses parts sociales à Madame Dohm Rachel, demeurant à F-57000 Metz (F), 88, rue du Lavoir, née le 7 mars 1983 à Forbach (F).

2) Madame Vasquez Maria de Los Angeles, précitée, donne sa démission en tant que gérant technique avec effet immédiat.

3) A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la S.à r.l. C.S.S.R. se trouve désormais réparti de la manière suivante:

Madame Elena Semenova	60 parts
Madame Dohm Rachel	20 parts
Monsieur Schivre Christophe	20 parts

4) Est désigné comme nouveau gérant technique avec effet immédiat Monsieur Hodzic Fahrudin, demeurant à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare, né le 5 mai 1969 à Tuzla (Bosnie-Herzégovine).

5) La C.S.S.R., S.à r.l. sera dorénavant valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et de celle de l'un des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025463//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R. C. Luxembourg B 14.543.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A.

Signatures

(026270//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

EDEUSI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.187.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Ernest Vilsaint, administrateur de sociétés, demeurant à Port-au-Prince, aux fonctions d'administrateur;
 - Monsieur Jean Kies, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10, rue de Vianden, L-9663 Kautenbach, aux fonctions d'administrateur;
 - Monsieur Michel Leclerc, demeurant au 5, Chemin des Hayes, B-1380 Lasne, aux fonctions d'administrateur.
- Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025464/550/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TANDAV S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.536.

Constituée en date du 8 août 2005 par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social, le 24 février 2006:

- 1) Est révoqué comme commissaire aux comptes avec effet immédiat Monsieur Krimou Laurent, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, né le 16 septembre 1979 à Nice (F).
- 2) Est désigné commissaire aux comptes avec effet immédiat Monsieur Streveler Albert, dit Pit, employé privé, né le 18 juin 1952 à Ettelbruck, demeurant à L-7570 Mersch, 90, rue Nic Welter, N° Matricule 1952 0618 239.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire statutaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 24 février 2006.

M. Boulanger / G. Palumbo / T. Palumbo.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025468//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

FALSE MOUSTACHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.247.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 mars 2006

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Marco Lagona de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur M. Fabio Mastrosimone, employé privé, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FALSE MOUSTACHE S.A.

F. Mastrosimone

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025495/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

53277

FALLOWFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 86.136.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FALLOWFIELD S.A. qui s'est tenue en date du 13 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Marcel Krier ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2007.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025488/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

MATERIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 107.788.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société MATERIOLUX S.A. qui s'est tenue en date du 13 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Marcel Krier ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025489/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ORIENTAL ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 84.458.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature
Administrateur

(026329//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ARCADIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 96.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature
Administrateur

(026331//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

53278

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 72.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mars 2006.

P. Bettingen

Notaire

(026339/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

MOVA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 36.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(026342/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

IXANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(026344/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

GARBO INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.969.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Signature

Administrateur

(026345//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

FULL MUSIC SERVICES S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.073.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2006

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2006 ont été pris les résolutions suivantes:

Révocation de la société ECG S.A. 77, Grand-rue, L-1661 Luxembourg en tant que commissaire Nominaton du nouveau commissaire: la société FORIG SC,11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025737/1039/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

**TETRA ARCHITECTURE JEAN LANNERS & GHASEM GHASEMPOOR, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TETRA ARCHITECTURE JEAN LANNERS & GHASEM GHASEMPOOR, S.à r.l.

Signature

(026365//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

ARNO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 27, rue Jean-Pierre Sauvage.
R. C. Luxembourg B 20.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARNO, S.à r.l.

Signature

(026367//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.548.

Le bilan consolidé de NTR PLC (maison mère de NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NTR FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(026369/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.225.

Le bilan consolidé de NTR PLC (maison mère de NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.) au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NTR TREASURY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(026371/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

SAMID S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 34.956.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03989, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(026375/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

53280

SCOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 61.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SCOPE S.A. qui s'est tenue en date du 13 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Marcel Krier ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025492/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PERSONA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 99.887.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} mars 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PERSONA LUXEMBOURG S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., TCG GESTION S.A. et CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant leur siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. comme Administrateur-Délégué de la Société avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de CAS SERVICES S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat;

- de nommer M. John Seil, M. Luc Hansen et M. Pierre Lentz, ayant leur adresse professionnelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs de la Société avec effet immédiat, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2009;

- de nommer AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2009.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025533/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.
